



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

RÉSOLUTION NUMÉRO: 9318-02-2018

Comités pour étude et recommandations

Il est proposé par le conseiller André Charette
appuyé par le conseiller Mathieu Piché
et résolu à l'unanimité de former, selon l'article 82 du Code municipal les comités
suivants pour étude de dossiers et recommandations auprès du conseil municipal.

Voirie	Michel Miller Louise Drouin Luc Marcotte
Incendie	Luc Marcotte André Charette Mathieu Piché
Loisirs & culture, et tourisme Politique familiale	Mathieu Piché Louise Drouin Myriam Melançon (bibliothèque) André Charette
Aménagement et embellissement Sentier lac Boucher	Michel Miller Myriam Melançon Annick Brault
Comité eau potable et égout	Annick Brault André Charette Louise Drouin
Urbanisme	Luc Marcotte Myriam Melançon Louise Drouin

L'inventaire et les lumières de rues sont la responsabilité de l'inspecteur municipal.

Les réservations des salles de l'Hôtel de Ville et de la salle paroissiale sont sous la responsabilité de la directrice générale secrétaire-trésorière et de Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe la secrétaire.

La mairesse Madame Annick Brault est d'office dans tous les comités et exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la municipalité selon l'article 142 du *Code municipal*.

adoptée
